

**DIRECTIONS FOR USE:** For the control of Norway rats, Roof rats and House mice.

Users should remove clothing immediately if pesticide gets inside. Then wash skin thoroughly and put on clean clothing.

**USE LIMITATIONS: Selection of Treatment Areas:** For indoor use only. Before placing bait, eliminate as much of the naturally occurring food as possible. Place bait in locations where rats and mice travel and will most likely find and consume the bait. Placement along walls, in corners, by gnawed openings, in and around burrows, and in concealed locations where rats and mice feed is desirable. For roof rats, bait placement should also be made in areas other than at ground/floor level. Maintain a steady supply of fresh bait. Remove any spoiled or contaminated bait promptly.

Bait MUST be placed either in tamper-resistant bait stations or in locations not accessible to children, pets, livestock or non-target wildlife.

Bait stations (tier 3) used for the placement of rodenticide bait indoors, in locations not accessible to pets or livestock must have the following characteristics: (1) be constructed of high-strength material (e.g., metal or injection moulded plastic) and resistant to destruction by children; (2) have an entrance designed so that children cannot reach the bait; (3) have an internal structure that prevents bait from being shaken loose; (4) have an access panel that fastens securely and locks (e.g., metal screw or padlock); and (5) bear the product name, active ingredient, guarantee, registration number, "WARNING POISON", and the skull and crossbones symbol.

Bait stations (tier 2) used for the placement of rodenticide bait indoors, in locations accessible to pets or livestock must have the following characteristics, in addition to those outlined above for tier 3 bait stations: (1) resistant to destruction by non-target animals; and (2) have an entrance designed so that non-target animals cannot reach the bait.

**Food Processing, Food Manufacturing, Food Storage and Food Service Areas:** For areas not directly related to food processing: Use only in non-food or non-feed areas where feed, food, packaging and handling equipment are never opened or exposed. For areas where feed or food is processed, served or stored: In meat and food processing plants (processing areas), use only when plant is not in operation. Remove all food, packaging material and utensils before placing bait in baiting stations. Remove all baits and dead rodents and wash treated areas before re-use of the food handling establishment (processing areas include storage and service).

**APPLICATION DIRECTIONS: RATS:** Place 4 to 8 packs of bait per placement at intervals of 5 to 10 meters. Larger amounts (up to 20 packs) may be necessary at points of very high rat activity. Maintain an uninterrupted supply of fresh bait for 10 days, or until signs of rat activity cease.

**MICE:** Eliminate as much of the naturally occurring food as possible and place 1 pack of bait at intervals of 2 to 4 meters. If a bait placement is not disturbed after several days, move the placement approximately 1 meter. Two (2) packs of bait per placement may be necessary at points of very high mouse activity. Maintain an uninterrupted supply of fresh bait for at least 15 days or until signs of mouse activity cease.

**Note:** Replace contaminated or spoiled bait immediately. Collect and dispose of all dead animals and unconsumed bait properly. To prevent reinfestation, eliminate rodent food, water and harbourage as much as possible. If reinfestation occurs, repeat treatment. Where a continuous source of infestation is present, establish permanent bait stations and replenish bait as needed.



## RODENTICIDE PELLETS MINI PLACE PACKS READY-TO-USE

**KILLS NORWAY RATS, ROOF RATS, HOUSE MICE  
AND WARFARIN-RESISTANT HOUSE MICE**

**RATS AND MICE MAY CONSUME A LETHAL DOSE  
IN A SINGLE FEEDING**

GUARANTEE: Difethialone..... 0.0025%  
REGISTRATION NO. 26604  
PEST CONTROL PRODUCTS ACT

**WARNING**



**POISON**

**KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN**

**READ THE LABEL BEFORE USING**

**WARNING-CONTAINS THE ALLERGENS  
PEANUTS AND WHEAT**

Only to be used by certified pest control operators, farmers and persons authorized in government-approved pest control programs.

**PRECAUTIONS:** KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN, PETS AND LIVESTOCK. May be harmful or fatal if swallowed or absorbed through the skin. May irritate eyes. This material may reduce the clotting ability of blood and cause bleeding. Do not open pre-measured place packs. Chemical-resistant gloves must be worn when disposing of dead rodents, unconsumed bait and empty containers. Avoid contact with eyes, skin or clothing. Wash hands before eating, drinking, chewing gum, using tobacco or using the toilet. Wash skin thoroughly with soap and water after handling. Wash contaminated clothing, separately from other laundry, with soap and hot water before reuse. KEEP AWAY FROM FEED AND FOODSTUFFS. Do not place bait in areas where there is a possibility of contaminating food or surfaces that come in direct contact with food. This product is toxic to fish and wildlife. Keep out of lakes, streams or ponds.

**FIRST AID:** If in eyes, hold eye open and rinse slowly and gently with water for 15-20 minutes. Remove contact lenses, if present, after the first 5 minutes, then continue rinsing eye. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

**If on skin or clothing,** take off contaminated clothing. Rinse skin immediately with plenty of water for 15-20 minutes. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

**If swallowed:** For all cases of human ingestion call a poison control centre or doctor immediately for treatment advice. Have person sip a glass of water if able to swallow. Do not induce vomiting unless told to do so by a poison control centre or doctor. Do not give anything by mouth to an unconscious person.

If pet or livestock poisoning is suspected, immediately contact a veterinarian.

Take container, label or product name and Pest Control Product Registration Number with you when seeking medical attention.

**TOXICOLOGICAL INFORMATION:** Vitamin K<sub>1</sub> in the form of intramuscular or subcutaneous injections, or by oral ingestion are suggested remedial treatments for anticoagulant poisoning. The severity of the case measured by establishing prolonged prothrombin times (P.T.) will determine appropriate therapy. Monitoring P.T. will indicate the necessity of repeated treatments.

**STORAGE AND DISPOSAL:** Store product not in use in original, tightly sealed container in a cool, dry, secure location away from other chemicals and food or feed and inaccessible to children and non-target animals. Do not reuse empty container. Dispose of unused or spoiled bait in accordance with local requirements. Follow provincial instructions for any required cleaning of the container prior to its disposal. Make the empty container unsuitable for further use. Dispose of the container in accordance with provincial requirements. For information on disposal of unused, unwanted product, contact the manufacturer or the provincial regulatory agency. Contact the manufacturer and the provincial regulatory agency in case of a spill, and for clean-up of spills.

**RODENT DISPOSAL:** To reduce exposure of non-target birds and other wildlife to poisoned carcasses, dead rodents should be securely wrapped and placed in closed containers and disposed of at Provincial sites, where available, or at municipal landfill sites. Otherwise, securely wrap carcasses and bury to a depth that will make them inaccessible to scavengers.

**NOTICE TO USER:** This pest control product is to be used only in accordance with the directions on the label. It is an offence under the Pest Control Products Act to use this product in a way that is inconsistent with the directions on the label. The user assumes the risk to persons or property that arises from any such use of this product. (122012)

**LIPHATECH®**

Liphatech, Inc.  
3600 W. Elm Street  
Milwaukee, WI 53209 USA  
(800) 351-1476

**MODE D'EMPLOI :** Pour le contrôle des rats surmulots (rats d'égout), des rats noirs et des souris domestiques.

Lorsqu'une partie du produit pénètre sous les vêtements, l'utilisateur doit les retirer immédiatement. Il doit aussi se laver la peau à fond et enfiler des vêtements propres.

**RESTRICTIONS D'UTILISATION : Sélection des zones de traitement :** Utiliser à l'intérieur seulement. Éliminer le plus possible, toute nourriture présente qui est susceptible d'attirer les rongeurs avant de placer l'appât. Placer l'appât dans les endroits où les rats et les souris se déplacent et risquent le plus de trouver et de consommer l'appât. Placer l'appât le long des murs, dans les coins, à proximité des ouvertures rongées, dans les terriers et autour de ceux-ci, et dans les endroits cachés où les rats et les souris risquent le plus de chercher de la nourriture. Pour les rats noirs, placer l'appât aux endroits autres qu'au rez-de-chaussée. Maintenir un approvisionnement régulier d'appât frais. Retirer rapidement tout appât gâté ou contaminé.

L'appât DOIT être placé dans un point d'appât inviolable ou dans un endroit hors de la portée des enfants, des animaux de compagnie, des animaux d'élevage et des espèces sauvages non ciblées.

Le point d'appât (**niveau 3**) contenant un rodenticide et placé à l'intérieur d'un bâtiment, mais hors de la portée des animaux de compagnie ou d'élevage, doit présenter les caractéristiques suivantes : 1) être fabriqué avec un matériau d'une grande solidité (par exemple, métal ou plastique moulé par injection) afin que les enfants ne puissent le détruire ; 2) son entrée doit être conçue de façon à ce que les enfants ne puissent atteindre l'appât ; 3) sa structure interne doit être telle que l'appât ne puisse pas en tomber si le point d'appât est secoué ; 4) son panneau donnant accès à l'intérieur doit se fermer de façon sécuritaire et doit pouvoir être verrouillé en place (par exemple, au moyen d'une vis ou d'un cadenas) ; 5) il doit afficher le nom du produit, celui de la matière active, la garantie, le numéro d'homologation et la mention « AVERTISSEMENT – POISON » et le symbole composé d'un crâne de squelette et de deux tibias croisés. Le point d'appât (**niveau 2**) contenant un rodenticide et placé à l'intérieur d'un bâtiment, à la portée des animaux de compagnie ou d'élevage, doit présenter les caractéristiques suivantes, en plus de celles requises pour le point d'appât de niveau 3 : 1) être résistant à la destruction par des animaux d'espèces non ciblées ; 2) son entrée doit être conçue de façon à ce que les animaux des espèces non ciblées ne puissent atteindre l'appât.

**Zones de traitement, de fabrication, d'entreposage et de service de denrées alimentaires :** Pour les endroits qui ne sont pas directement reliés au traitement des denrées alimentaires : utiliser seulement dans les endroits où il n'y a pas d'aliments pour consommation humaine ou animale et où les emballages et l'équipement de manutention des aliments pour consommation humaine ou animale ne sont jamais ouverts ou exposés. Pour les endroits où les aliments pour consommation humaine ou animale sont traités, servis ou entreposés : dans les usines de traitement des viandes et des denrées alimentaires (zones de traitement), utiliser seulement lorsque l'usine ne fonctionne pas. Retirer ou couvrir tous les aliments, matériaux d'emballage et ustensiles avant de placer l'appât dans les postes d'appât. Retirer tous les appâts et les rongeurs morts et laver les endroits traités avant de réutiliser l'usine (la zone de traitement comprend l'entreposage et le service).

**MODE D'APPLICATION : RATS :** Placer au moins 4 à 8 paquets d'appât à intervalles de 5 à 10 mètres. Utiliser jusqu'à 20 paquets aux endroits où il y a beaucoup de rats. Maintenir un approvisionnement ininterrompu d'appât frais pendant au moins 10 jours ou jusqu'à ce que les signes d'activité des rats cessent.

**SOURIS :** Éliminer autant que possible les aliments susceptibles d'attirer les rongeurs et placer 1 paquet d'appât à des intervalles de 2 à 4 mètres. Si un appât n'a pas été dérangé après quelques jours, le déplacer d'environ un mètre. Deux (2) paquets d'appât peuvent être nécessaires aux endroits où l'activité des souris est intense. Maintenir un approvisionnement ininterrompu d'appât frais pendant 15 jours ou jusqu'à ce que les signes d'activité des souris cessent.

**Remarque :** Remplacer immédiatement tout appât contaminé ou gâté. Recueillir et éliminer tous les animaux morts et les appâts non consommés. Pour éviter une nouvelle infestation, éliminer autant que possible les aliments, l'eau et les endroits où les rongeurs peuvent rester. Si une nouvelle infestation se produit, répéter le traitement. Lorsqu'il y a une source continue d'infestation, établir au besoin des postes d'appât permanents et les approvisionner au besoin.



## GRANULÉS RATICIDE MINIPAQUETS À DISPOSER PRÊT À L'EMPLOI

TUE LES SURMULOTS, LES RATS NOIRS, LES SOURIS COMMUNES ET LES  
SOURIS COMMUNES RÉSISTANT À LA WARFARINE  
LES RATS ET LES SOURIS PEUVENT CONSOMMER UNE DOSE MORTELLE  
EN SE NOURRISSANT UNE SEULE FOIS

GARANTIE : Difethialone.....0.0025%  
N° D'ENREGISTREMENT 26604  
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

WARNING



POISON

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS  
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

AVERTISSEMENT-CONTIENT LES ALLERGÈNES  
BLÉ ET ARACHIDE

Usage réservé uniquement aux opérateurs antiparasitaires certifiés, aux exploitants agricoles et aux personnes autorisées dans le cadre d'un programme de lutte antiparasitaire reconnu par le gouvernement.

LIPHA<sup>®</sup>TECH

Liphatech, Inc.  
3600 W. Elm Street  
Milwaukee, WI 53209 USA  
(800) 351-1476

**PRÉCAUTIONS :** GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS, DES ANIMAUX DE COMPAGNIE, ET DES ANIMAUX D'ÉLEVAGE. Ce produit peut être nocif ou fatal s'il est avalé ou absorbé par la peau. Peut irriter les yeux. Ce produit peut diminuer la capacité de coagulation du sang et provoquer des saignements. Ne pas ouvrir les paquets à disposer pré-mesurés. Des gants résistants aux produits chimiques doivent être portés lors de l'élimination des rongeurs morts, des appâts inutilisés et des contenants vides. Éviter tout contact du produit avec les yeux, la peau ou les vêtements. Se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, d'utiliser du tabac ou d'aller aux toilettes. Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon après la manipulation. Laver les vêtements contaminés séparément du reste de la lessive, à l'eau chaude et au savon, avant de les porter à nouveau. TENIR À L'ÉCART DES ALIMENTS DESTINÉS À LA CONSOMMATION HUMAINE OU ANIMALE. Ne pas placer l'appât dans les endroits où il y a une possibilité de contamination des aliments ou des surfaces qui pourraient entrer en contact direct avec des aliments. Ce produit est toxique pour les poissons et les animaux sauvages. Garder hors des lacs, des cours d'eau et des étangs.

**PREMIERS SOINS : En cas de contact avec les yeux,** garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements,** enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'ingestion ;** Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Signaler immédiatement à un médecin ou à un centre antipoison tout cas d'ingestion par des êtres humains. Prévenir immédiatement un vétérinaire lorsque l'empoisonnement d'un animal de compagnie ou d'élevage est soupçonné. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :** La vitamine K<sub>1</sub>, par injection intra-musculaire ou sous-cutanée ou par ingestion orale, est conseillée comme remède curatif pour l'empoisonnement par un anticoagulant. La gravité du cas mesurée par l'établissement du temps de prothrombine prolongé (PT) déterminera la thérapie appropriée. La surveillance du temps de prothrombine indiquera si des traitements répétés s'imposent.

**ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION :** Entreposer les appâts dans le contenant d'origine fermé hermétiquement. Entreposer le produit dans un endroit frais et sec, à l'écart des autres produits chimiques et des aliments destinés à la consommation humaine ou animale et dans un endroit inaccessible aux enfants et aux animaux non ciblés. Ne pas réutiliser les contenants vides. Éliminer les appâts non utilisés ou gâtés, conformément aux exigences locales. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale. Rendre le contenant vide impropre à tout usage ultérieur. Éliminer le contenant conformément aux exigences provinciales. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**ÉLIMINATION DES RONGEURS :** Afin d'empêcher les oiseaux non-ciblés et les autres animaux d'avoir accès aux carcasses empoisonnées, les rongeurs morts doivent être enveloppés de façon sécuritaire et déposés dans des contenants fermés. Les porter au site d'enfouissement sanitaire provincial, si possible, ou au site municipal. Sinon, envelopper de façon sécuritaire les carcasses et les enterrer à une profondeur inaccessible aux charognards.

**AVIS À L'UTILISATEUR :** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

(122012)